

Le plan local d'urbanisme de Monchy bien loin de plaire

Plusieurs agriculteurs monchissois et un adjoint, Michel Capon, se sont fortement opposés au PLU, voté jeudi au conseil communautaire.

Un agriculteur pendu (enfin un mannequin, bien sûr), des tracteurs, des bottes de paille, et surtout des Monchissois inquiets ont accueilli les élus de l'intercommunalité, jeudi soir, lors de sa réunion à la salle des fêtes de Croix-Moligneaux. Le Pays hamois a en effet validé un plan local d'urbanisme (PLU), à 26 oui, 9 non et 9 abstentions après un scrutin à bulletins secrets. Un vote qui entretient la crainte de ces habitants de Monchy-Lagache.

Des craintes relayées par leur adjoint Michel Capon, qui n'a pas hésité à s'opposer frontalement au président Marc Bonef pendant la réunion, à laquelle les manifestants sont restés suspendus jusqu'au vote du fameux PLU. Ils sont ensuite partis, plutôt énervés mais dans le calme.

Un projet de centre équestre qui tombe à l'eau

Les raisons de ces craintes ? Des conséquences de ce nouveau PLU, qui selon l'adjoint, diviserait par dix la valeur de certains terrains, ou empêcherait le projet de centre équestre imaginé par un agriculteur. « C'est tout simplement scandaleux », a estimé Michel Capon. Alors que notre président se targue de faire du développement économique et du tourisme une priorité absolue, sans doute est-ce un vœu pieux ! Préfère-t-il que les centres équestres se développent ailleurs ? »

Mais Marc Bonef, tout en évoquant d'éventuelles ambitions municipales de son opposant de la soirée, a mis en avant les contraintes imposées au niveau départe-



Une dizaine d'agriculteurs mécontents du PLU avait amené tracteurs, bottes de paille et mannequin pendu pour protester, avant la réunion intercommunale.

mental. Les baisses de valeurs des terrains ? « Ce serait la même chose avec le plan d'occupation des sols actuel. Nous devons faire avec le Sda-

ge (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, ndlr). La communauté de communes n'y est pour rien », a précisé le président de l'intercommunalité.

Quant au projet de centre équestre, Marc Bonef l'assure, s'il tombe à l'eau, c'est « à regret. Ce n'est pas notre problème si la commune de Monchy-Lagache a le bonheur et le malheur de se situer dans la vallée de l'Omignon ».

De son côté, le premier magistrat de Monchy-Lagache, Marc Rigaux, a soutenu que « vous (la communauté de communes) avez fait le maximum, il y a des règles que l'on ne peut pas changer ». Des propos prolongés par le maire de Tertry, André Thirard, qui estime qu'à un niveau départemental ou régional, « nos observations, on n'en tient pas compte ». Des idées auxquelles les dix-huit votants contre ou s'étant abstenus auront du mal à se faire.

La délégation de Michel Capon retirée

Par arrêté, Marc Bonef a retiré la délégation de Michel Capon auprès de Somme numérique le 7 juin, après leurs nombreuses prises de bec au sujet du PLU. Cependant, selon le président de l'intercommunalité, la décision est plus symbolique qu'autre chose. « Vous pouvez siéger sans difficultés dans les instances où vous êtes délégué. Si je l'avais vraiment voulu, je l'aurais inscrit à l'ordre du jour et nous aurions désigné de nouveaux représentants. »